

UN CHÈQUE CADEAU [POURQUOI ?]

chèque cadeau

UN SOIN

pour la fête des mères

6 PRESTATAIRES

2 PRESTATAIRES

UN ORDINATEUR

pour la rentrée scolaire de mon fils étudiant

UN JOUET

pour la naissance de ma fille

2 PRESTATAIRES

UN VOYAGE ou UN VOL EN MONTGOLFIÈRE

pour un départ en retraite

3 PRESTATAIRES

UNE RAQUETTE DE TENNIS

pour la fête des pères

1 PRESTATAIRE

UN COFFRET DE VIN

pour la Saint Nicolas

2 PRESTATAIRES

Retrouvez la liste des prestataires sur annonay-plus.fr

LE CHÈQUE CADEAU [JE M'ENGAGE]

« Je commande des chèques cadeaux pour mes équipes à l'occasion des fêtes, ça me permet de récompenser mes salariés sans être assujéti aux taxes ; mes collaborateurs sont ravis, et moi aussi ! »

Mon entreprise est située à Annonay, ça me paraît évident de faire travailler les commerçants localement, et ça parle aussi aux salariés ! »

Jean-Luc VACHER, ANNONAY BOISSONS

Annonay+

Fédération des commerçants

38 rue Sadi Carnot - 07104 ANNONAY Cedex
contact@annonay-plus.com
www.annonay-plus.com

promotion du chèque cadeau

le-cheque-cadeau@annonay-plus.com
Bénédicte 06 08 71 75 03
Sophie 07 68 36 63 54

[POUR VOS SALARIÉS] ET LEUR FAMILLE

FRAIS DE
SERVICES
OFFERTS



[OFFREZ] DES CHÈQUES CADEAUX

TOUTE L'ANNÉE

SUR LE BASSIN ANNONÉEN

AVANTAGEUX

[POUR L'ENTREPRISE]

une rémunération
exonérée de charges sociales
pour le salarié et sa famille

Le montant total de la dotation attribuée à un salarié durant une année doit être inférieur ou égal au plafond fixé par l'URSSAF (163€ en 2017). L'exonération est également possible dans le cadre d'événements : naissance, adoption, mariage, pacs, retraite, fête des mères / pères, Sainte-Catherine / Saint-Nicolas, Noël*, rentrée scolaire** et sous conditions***. L'utilisation doit être en lien avec l'événement concerné.

pour réussir son opération
d'incentive et ainsi développer
et entretenir la motivation
des équipes.

une gestion facile et sans frais

pas de minimum de commande,
mise à disposition en 72H,

EN SAVOIR +

www.urssaf.fr



*pour les salariés et pour les enfants jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile **pour les salariés ayant des enfants âgés de moins de 26 ans dans l'année d'attribution. ***conditions sur URSSAF.fr

[LES 3 ATOUTS] DU CHÈQUE CADEAU

Chèque cadeau

SOLIDAIRE

[POUR LE TERRITOIRE]

Participez au dynamisme
du commerce de proximité

un outil fédérateur par excellence,
qui préserve et développe
la convivialité tout en limitant
l'évasion commerciale

SUR MESURE

[POUR LE SALARIÉ]

un cadeau unique
entièrement sur mesure dans
+ de 55 enseignes du réseau et
l'assurance d'offrir un cadeau
qui fait plaisir

MODE,
BEAUTÉ,
SPORT,
BIEN-ÊTRE,
MAISON,
LOISIRS

un complément de rémunération
non soumis aux impôts
sur le revenu

une pochette cadeau
personnalisée



Avez vous aussi pensé à vos clients et partenaires ?